



COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST

AVIS PUBLIC

(En vertu des articles 45(1)a) et 45(1)b) de la Loi sur la gouvernance locale)

Le conseil municipal de la Communauté rurale Beaubassin-est a l'intention de modifier la composition du conseil actuel en adoptant un arrêté à cet effet. Le nouvel arrêté proposé identifie la composition du conseil comme suit : ***Le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est est composé d'un (1) maire et de six (6) conseillers généraux élus par scrutin général.***

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau du greffier à l'édifice municipal de la CRBe situé au 1709, route 133, Grand-Barachois, N.-B. de 8 h 00 à 16 h 00 pendant les jours ouvrables.

Le dépôt en première lecture de cet arrêté aura lieu à la réunion ordinaire du lundi 17 août 2020, à 19 h, dans la salle du conseil à Grand-Barachois, N.-B.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST

Yves M. Leger
Directeur général/Greffier